

Boutades

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **19 (1881)**

Heft 13

PDF erstellt am: **26.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-186375>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

pres à exciter la partie fermentescible du peuple, c'est-à-dire la plus ignorante et la plus accessible à ce qui flatte sa crédulité.

Nos pères, qui furent les précurseurs de notre république actuelle, avaient adopté pour devise ces trois mots : *Liberté, égalité, fraternité*. Aujourd'hui que l'expérience nous a éclairés ces mots ne sauraient avoir de signification qu'à la condition de leur appliquer l'adjectif pluriel, *relatives*.

En d'autres termes, à chacun selon son mérite, et ses œuvres, ou plutôt, selon ses droits et ses devoirs envers ses semblables. Malheureusement, ce n'est pas toujours ainsi que les choses se passent dans notre société telle que les hommes l'ont faite,

Je me hâte de quitter ces considérations qui semblent n'avoir aucun rapport avec l'histoire que je me propose de raconter ; j'en voulais venir seulement à prouver que le mouvement social se compose d'une multitude de ricochets qui s'entrecroisent dans tous les sens et dont les moindres contre-coups produisent les effets les plus inattendus. Il serait difficile de réunir plus d'événements en si peu d'espace.

Dans une jolie petite ville peu éloignée de Paris et que je m'abstiendrai de nommer, par discrétion, vivait un homme dont, par le même motif, je me permettrai de changer le nom sans porter atteinte à la vérité des faits. Il s'appelait M. de Courcelles. Quoiqu'il eût quelques prétentions à la noblesse, il n'insistait pas sur ce point et se distinguait à d'autres titres. Nul n'était plus estimé et considéré dans le pays. Il avait de l'instruction, de l'esprit. On le trouvait constamment affable, obligeant envers ses amis, ses voisins, bienfaisant vis-à-vis des pauvres.

Sans être riche M. de Courcelles jouissait d'une fortune suffisante pour lui permettre de tenir son rang parmi les principaux notables de l'arrondissement. Il lui aurait été facile d'obtenir des fonctions publiques, soit municipales, soit législatives, si la vie privée n'eût été plus conforme à ses goûts. Sa principale occupation consistait à faire valoir un domaine qu'il possédait non loin de la ville et qui constituait la plus forte partie de son revenu, il y allait souvent et en faisait sa résidence d'été.

Sa famille se composait de sa femme, excellente sous tous les rapports, de même que son mari, et d'un fils unique de huit ans, qui, au point de vue du physique et de l'intelligence, faisait l'orgueil de ses parents et donnait les plus belles espérances.

M. de Courcelles avait, en outre, une sœur plus jeune que lui, mariée dans la ville et mère, également, d'un fils unique ayant quatre ans de moins que son cousin. Mais il s'en fallait bien que celle-ci eût un mari qui ressemblât à son frère. M. Ladureau était connu partout comme avare et usurier, ne prêtant qu'à bon escient, c'est-à-dire à gros intérêts et en prenant toutes ses sûretés. On le disait fort riche et l'on ne se trompait pas. Il aimait sa femme et son enfant, sans contredit, mais beaucoup moins que son argent : Sa passion était si forte de ce côté qu'il n'eût pas hésité à lui sacrifier tout le reste. Au surplus, les deux beaux frères étaient proches voisins l'un de l'autre et vivaient en bonne intelligence.

Leurs enfants furent mis en pension de bonne heure, dans le même collège, quoique les parents différassent sur la carrière qu'ils désiraient leur voir embrasser. M. de Courcelles rêvait pour son fils un avenir brillant, dans la diplomatie, par exemple. Il aspirait au moment de le voir passer du collège à l'école de droit, sachant que le titre d'avocat est une porte ouverte qui conduit à tout.

M. Ladureau, lui, ne voyait pour le sien que les opérations financières ; il voulait que ces études fussent dirigées en conséquence et n'lassent point au-delà. (A suivre)

Boutades.

Quand vous rencontrez une femme que vous n'avez pas vue depuis longtemps et que vous ne reconnaissez pas, tant elle est vieillie, ne manquez

jamais de lui dire : « Mon Dieu, madame, il est tout simple que je ne vous aie pas reconnue sur-le-champ, vous êtes si peu changée, depuis quinze ans, que j'ai dû croire d'abord à une simple ressemblance ! » — Ça réussit toujours.

Un de nos financiers passe sur Montbenon ; une pauvre femme lui tend la main et il lui jette une pièce de dix centimes.

— Dieu vous le rende mille fois, monsieur.

Le financier qui avait continué son chemin, s'arrête et réfléchit un moment, puis :

— Bah ! ça ferait cent francs... la belle affaire !

Au dessert. On commence à raconter des histoires devant la demoiselle de la maison qui est fort ingénue.

— Je vous conterais bien une anecdote qui est des plus piquantes, dit un des convives. Mais, ajoute-t-il, en désignant la jeune personne du regard, la présence de mademoiselle...

— Allez, allez, dit celle-ci, je fermerai... les yeux !

Les journaux anglais mentionnent un curieux épisode de la guerre du Transvaal.

Les Anglais avaient établi leur camp à proximité d'un ruisseau ; à la nuit tombante, quelques soldats de corvée emmenèrent les chevaux pour les faire boire. Des Boers, en embuscade derrière une haie, se précipitent sur le groupe, attachent ensemble les longues d'une douzaine de chevaux, sautent en selle et prennent la fuite au galop.

Impossible de les poursuivre ou de tirer sur les ravisseurs. Les Anglais sont sans armes. Soudain un clairon a l'idée de sonner la *botte* à pleins pommons.

A cette sonnerie bien connue, les chevaux lancés font volte-face et, malgré les efforts des Boers,, excellents écuyers, ramènent au galop dans le camp anglais leurs ravisseurs qui sont faits prisonniers.

Au dernier bal de l'Elisée, on a beaucoup remarqué la présence de M^e Lachaud, le célèbre avocat des cours d'assises, auquel M. Gambetta, son ancien secrétaire, servait d'introducteur.

M. Grévy se trouvait au buffet lorsqu'un huisier vint lui annoncer l'arrivée du président de la Chambre des députés. Aussitôt M. le président de la République se rendit dans le salon d'honneur où il échangea une cordiale poignée de main avec M. Gambetta, qui ajouta en montrant M^e Lachaud :

— Je vous amène une recrue quelque peu réfractaire, mais toute prête à donner l'exemple de la conciliation.

— Je n'en doute pas, répliqua M. Grévy en souriant ; du reste, avec un avocat comme vous, et un accusé aussi habile à se défendre que votre client, la cause est gagnée d'avance.

L. MONNET.

Supplément.